



FLASHEZ le QR Code  
pour adhérer en ligne !

Chloé avait rendez-vous pour une consultation à la maternité de l'hôpital de Mayenne le 24 décembre. Son deuxième bébé doit arriver fin janvier, sans doute même un peu avant. Tout s'est bien passé. On ne lui a rien dit d'inquiétant, et surtout pas qu'elle devrait sans doute faire naître son bébé ailleurs qu'à Mayenne s'il était trop pressé de voir le monde.

On ne lui a rien dit parce qu'on ne savait pas.

Ce n'est que le samedi 29, sur le marché, qu'elle a appris par hasard, sans trop y croire dans un premier temps, la fermeture de la maternité de Mayenne pour 3 semaines.

Rien, aucune information, si ce n'est le déficit devenu chronique, comme dans la plupart des hôpitaux publics, et presque banal (5 millions, quand même !) n'avait alerté salariés et usagers dans les jours précédant l'annonce faite par la direction, au soir du 27 décembre, de fermer **non seulement la maternité mais aussi la chirurgie** autre qu'ambulatoire jusqu'au 21 janvier 2019.

Un bel hôpital, quasiment tout neuf, jouissant d'une très bonne réputation, notamment en chirurgie orthopédique, et d'une maternité aux plus de 700 accouchements chaque année, conjuguant performance, sécurité et qualité humaine ! Qui pourrait imaginer voir son existence remise en cause ?

Quels Cassandre voudraient faire croire qu'on peut condamner un tel équipement dans un bassin de 100 000 habitants ?

Ce serait oublier qu'on a changé d'époque. Que le stéthoscope a cédé la place à la calculette, et les considérations humaines aux tableaux Excel.

La pénurie – réelle et orchestrée depuis des années – de médecins, et notamment d'anesthésistes, et l'attitude scandaleuse des « mercenaires »<sup>(1)</sup> qui font passer leur porte-feuille avant leur éthique, ne peuvent masquer le fait que c'est une **politique globale concertée et frontale** que subissent aujourd'hui les citoyens ; la même politique qui, de loi Bachelot (2009) en plan « Masanté2022 », en passant par la loi Touraine (2016), considère l'hôpital comme une entreprise et la santé comme une marchandise, tout en opposant la même morgue aux personnels de santé et aux usagers inquiets pour l'avenir.

Les services fermés rouvriront-ils bien le 21 janvier ? Sans doute. Sans aucun doute, même, veut-on bien se répéter comme pour conjurer le mauvais sort. Peut-être même un peu avant, si on trouve le personnel manquant. Mais pour combien de temps ?

Plusieurs éléments amènent à réfléchir.

**1 - Tout d'abord**, partout où l'on regarde, les fermetures définitives de maternités qui ont été prononcées ici et là - Le Blanc (Indre) pour une des dernières en date <sup>(2)</sup> - ont **TOUTES** été précédées, par une fermeture provisoire pour des questions dites « de sécurité ». Les **deux tiers des maternités ont disparu en 30 ans** pour un nombre quasi constant de naissances (800 000/an). Et ce sont les maternités de « type I » <sup>(3)</sup>, comme Mayenne, qui en ont fait les frais.

**2 - De plus**, après avoir fermé les « petites » maternités de 300 naissances par an et moins, l'heure est aujourd'hui à la **concentration dans des centres de 1 500 naissances et plus**, comme le plan « Masanté2022 » le prévoit, notamment en considérant que la maternité ne relève plus des « soins de proximité » <sup>(4)</sup>.

**3 - Enfin**, le contexte local n'est pas porteur pour le CHNM : le Centre Hospitalier de Laval a perdu 40 % de ses naissances en 10 ans (de 2000 naissances en 2008 à 1250 en 2018) quand les maternités de Château-Gontier et de Mayenne accusaient une baisse bien moindre (respectivement 6 et 7,5%). Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'un glissement des 700 et quelques naissances du CHNM vers la maternité du CH de Laval pourrait bien faire l'affaire des technocrates de l'Agence Régionale de Santé. « Mutualisons, économisons » c'est bien l'objet



**A**ssociation d'**U**sagers pour la **D**éfense de l'Hôpital et des services publics de santé du Nord-Mayenne **53**

association régie par la loi de 1901 déclarée le 21.09.2016 en sous-préfecture de Château-Gontier (53200) immatriculée sous le n°W533002163  
adhérente à la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité. Elle a reçu à ce titre de l'agrément du ministère de la santé et est habilitée à défendre les intérêts des usagers.

adresse-mail (à privilégier) : [audace53@laposte.net](mailto:audace53@laposte.net) - adresse postale : 168 rue Charles De Gaulle à Mayenne (53100)

Retrouvez **AUDACE53** sur le web : [www.audace53.fr](http://www.audace53.fr) (Flashez le QR code à gauche), sur  , sur  isi que sur

du **Groupeement Hospitalier de Territoire** institué par la loi Touraine de 2016 qui réunit en Mayenne les 7 hôpitaux du département.

Le directeur de l'ARS des Pays de Loire, M.Coiplet, ne disait-il d'ailleurs pas en juillet dernier qu'il fallait « *recentrer l'activité du Centre Hospitalier du Nord-Mayenne sur la gériatrie et les soins de suite* », tout en s'interrogeant à voix haute sur l'opportunité de garder à Mayenne certaines spécialités chirurgicales ?

Il existe 430 hôpitaux locaux en France. Quatre en Mayenne (Ernée, Evron, Villaines et Craon-Renazé). Le plan Buzyn prévoit l'attribution du label « hôpital de proximité » <sup>(5)</sup> à près de 600 établissements d'ici 2022. Plus de 150 Centres Hospitaliers (comme celui de Mayenne) devraient donc être « déclassés » et être privés de leur maternité et de leur chirurgie pour devenir « hôpital de proximité » selon la nouvelle terminologie. Le CHNM en fera-t-il partie ? On n'en sait rien à cette heure. Mais on peut à juste raison craindre que l'« incident » de début d'année auquel on veut nous faire croire ne devienne en fait un ballon d'essai pour un projet de réaménagement du réseau hospitalier dans le département, privant tout le nord Mayenne de véritable Centre Hospitalier.

Le démaillage méthodique des services publics dans les territoires ruraux s'opère pour la santé comme pour l'ensemble des dispositifs publics (transports, poste, finances, école).

La situation que nous vivons ces premiers jours de 2019 et qui touche cruellement tout le nord-Mayenne met **en danger potentiellement vital** une population parfois à plus d'1 heure de CH de Laval. **Cette situation n'est pas due au hasard.**

Les élus qui s'en étonnent, ou s'en offusquent, ne peuvent oublier les lois qu'ils ont votées ou soutenues et qui ont logiquement conduit au marasme actuel. On ne peut s'inquiéter des conséquences de ses choix QUE quand ils touchent son propre fief électoral !

Il est d'ailleurs sidérant de constater qu'au moment où ce texte est rédigé, aucun parlementaire ou élu local n'a officiellement commenté la fermeture de la maternité et de la chirurgie du CHNM.

Les fêtes n'expliquent pas tout et la Mayenne ne se réduit pas à LavalAgglo.

Quelle que soit la solution trouvée, nous l'espérons, dans les prochains jours, il ne pourra s'être agi d'un épiphénomène circonstanciel, mais au contraire d'un **événement gravissime pour la pérennité de l'hôpital, l'avenir de la ville et de tout le nord du département**. Ne pas vouloir le comprendre, ne pas réagir à la hauteur de la menace et de la détresse des habitants du Nord-Mayenne reviendrait à condamner à moyen (court ?) terme le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne.

Maintenant, comme disait ma grand-mère, « *on n'est jamais si bien servi que par soi-même* ». Il appartient donc aux citoyens et usagers potentiels du CHNM de se mobiliser pour sauver ce qui peut l'être.

Il n'y a pas de fatalité. Il ne peut y avoir de résignation.

Pascal GRANDET  
président de l'association AUDACE53  
Mayenne, le 2 janvier 2019

<sup>(1)</sup> Le terme « mercenaires » est employé dans le milieu médical pour parler des médecins intérimaires employés faute de titulaires, et qui se font souvent payer fort cher pour leur intervention en milieu hospitalier, autour de 1 700€ pour 24h de garde.

<sup>(2)</sup> <https://www.lanouvellerepublique.fr/le-blanc/dossier/maternite-du-blanc>

<sup>(3)</sup> classement des maternités : **Type I** : obstétrique seule. **Type II a** : obstétrique et néonatalogie. **Type II b** : obstétrique, néonatalogie et soins intensifs de néonatalogie. **Type III** : obstétrique, néonatalogie, soins intensifs de néonatalogie et réanimation néonatale.

<sup>(4)</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ma\\_sante\\_2022\\_pages\\_vdef\\_.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ma_sante_2022_pages_vdef_.pdf)

<sup>(5)</sup> hôpital de proximité : EHPAD + soins de suite + lits de médecine + éventuellement chirurgie ambulatoire et centre de soins non programmés (urgences fermées la nuit)



**A**ssociation d'**U**sagers pour la **D**éfense de l'**H**ôpital et des servi**C**es publics de santé du Nord-Mayenne **E** 53

association régie par la loi de 1901 déclarée le 21.09.2016 en sous-préfecture de Château-Gontier (53200) immatriculée sous le n°W533002163  
adhérente à la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité. Elle a reçu à ce titre de l'agrément du ministère de la santé et est habilitée à défendre les intérêts des usagers.

adresse-mail (à privilégier) : [audace53@laposte.net](mailto:audace53@laposte.net) - adresse postale : 168 rue Charles De Gaulle à Mayenne (53100)

Retrouvez AUDACE53 sur le web : [www.audace53.fr](http://www.audace53.fr) (Flashez le QR code à gauche), sur , sur